

Démarche	: Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de statut de plein droit
Organisme	: Préfecture du Bas-Rhin / Direction des Migrations et de l'Intégration / Bureau de l'admission au séjour

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche vous concerne uniquement si vous êtes domicilié dans le Bas-Rhin ET que vous souhaitez obtenir un rendez-vous en préfecture du Bas-Rhin dans le cadre d'une demande de 1er titre de séjour avec visa long séjour ou entrée régulière permettant d'obtenir un titre de séjour ou un changement de statut de plein droit.

La recevabilité de votre demande sera étudiée et une réponse ou un rendez-vous pour le dépôt de votre demande vous sera communiquée.

Pour plus d'informations :

- sur le droit au séjour des ressortissants étrangers en France, vous êtes invité à consulter le site www.service-public.fr
- sur les modalités spécifiques aux démarches des ressortissants étrangers domiciliés dans le bas-rhin, vous êtes invités à consulter le site Internet des services de l'État dans le Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr

Dématérialisation progressive des démarches via l'ANEF

Les demandes de titre de séjour pour :

- étudiant
- visiteur
- DCEM (document de circulation pour étranger mineur)
- TV (titre de voyage pour protection internationale)
- changement de situation (état civil et/ou domicile)
- duplicata de titre de séjour (suite à perte ou vol)
- bénéficiaire de la protection internationale (réfugié, bénéficiaire PS (protection subsidiaire))
- membre de famille d'une protection internationale (visa réunification familiale, conjoint, enfant de moins de 21 ans, parent d'un mineur bénéficiaire)
- citoyen européen
- membre de famille d'un européen (conjoint, enfant, ascendant à charge)

Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de statut

- passeport talent
- membre de famille d'un passeport talent
- saisonnier
- conjoint de français (représentant de pays tiers âgé de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même)
- parent d'enfant français mineur (représentant de pays tiers de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même),
- enfant de français (représentant de pays tiers mineur âgé de plus de 16 ans et souhaitant travailler)
- ascendant à charge de français (représentant de pays tiers âgé de plus de 18 ans déposant une demande pour lui-même)
- bénéficiaire du regroupement familial (conjoint ou enfant)
- étranger né en France
- étranger bénéficiaire d'une ordonnance de protection
- étranger victime de la traite des êtres humains
- étranger confié à l'aide sociale à l'enfance ou à un tiers digne de confiance au plus tard le jour de ses 16 ans.
- Étranger malade (à condition que le critère de résidence habituelle soit satisfait et qu'il ne s'agisse pas d'une demande d'APS pour un parent d'enfant mineur malade)
- cartes de résident (renouvellements des cartes de résident, des certificats de résidence algérien valables 10 ans, des cartes de résident-longue durée UE, ainsi que des premières délivrances et des renouvellements des cartes de résident permanent).

s'effectuent en ligne sur la plateforme de l'ANEF :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES :

rubrique « BESOIN D'AIDE ? »

sur le site de l'ANEF : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

guides utilisateurs :

www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Delivrance-des-titres/Etrangers/ANEF-guides-pour-les-usagers

Centre de Contact Citoyens (CCC)

joignable au 0 806 001 620 ou via le formulaire de contact sur l'ANEF (bouton « Contact » en bas à gauche de l'écran ou rubrique « NOUS CONTACTER » en haut à droite de l'écran)

point d'accueil numérique PAN eMERAUDE en préfecture du Bas-Rhin

du lundi au vendredi matins

(sauf jour de fermeture exceptionnelle)

Cet espace est réservé aux ressortissants étrangers présents en France, disposant d'un droit au séjour et dont la démarche est réalisable via l'ANEF.

Un médiateur numérique vous renseigne ou vous accompagne dans vos démarches. Il aide à l'aide au dépôt du dossier. Il ne vérifie pas la complétude du dossier, n'instruit pas la demande et ne peut pas vous informer sur l'état d'avancement du dossier.

Modalités d'accueil : Prise de rendez-vous « PAN eMERAUDE » en ligne
sur www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches/Titres-de-sejour-Prendre-un-rendez-vous
ou

Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de statut en vous présentant à l'accueil général de la préfecture du Bas-Rhin le matin

Afin de garantir une prise en charge de qualité à l'usager, les créneaux sont actuellement limités à 15 par matinée.

Merci de remplir les informations relatives à votre identité

Nom de naissance

EN MAJUSCULES

Nom d'épouse le cas échéant

Votre date de naissance

ex. 02/09/1987 ou 01/01/1952

Nationalité

Date de votre installation en France

Format: jour/mois/année

Exemple: 01/01/2001

Téléphone portable

Adresse mail

Titres et visas dont vous disposez

Disposez-vous d'un visa d'installation pour la France ?

visa de type D

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Etes-vous titulaire d'un visa court séjour ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Etes-vous entré en France avec un titre de séjour délivré par un autre état de l'Union européenne ?

Cochez la mention applicable

Oui

Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de statut

Non

Disposez-vous d'un visa délivré pour un autre pays de l'Union européenne ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez-vous d'un titre de séjour délivré par Mayotte la Guyane ou une autre département région ou collectivité d'outre mer?

Liste des départements, régions et collectivités d'outre-mer:

Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélémy, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez-vous d'un titre de séjour périmé ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Êtes-vous titulaire d'un DCEM ?

Document de circulation pour étranger mineur

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quel type de premier titre de séjour ou changement de statut de plein droit sollicitez-vous ?

Quel type de premier titre de séjour ou changement de statut de plein droit sollicitez-vous ? (non prévu sur ANEF)

Attention :

1. Conformément au message d'information en début de procédure: si votre cas relève de l'ANEF, vous devez directement déposer votre demande sur la plateforme ANEF.

2. les demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation) sont à envoyer par courrier.

3. Les demandes d'admission au séjour pour raison de santé ("étranger malade"), sont à déposer sur RDV dans la catégorie "raison de santé" sur <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives/Prendre-un-rendez-vous2>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Européen (catégorie: étudiant)

étudiant (visa C "concours" ou visa D "mineur scolarisé")

stagiaire

étudiant en recherche d'emploi ou création d'entreprise (APS MASTER)

vie privée et familiale (PACS avec un français)

vie privée et familiale (autre)

salariés ou travailleur temporaire

Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de statut

- étranger entré en France avant l'âge de 13 ans (10 ans pour les algériens et tunisiens) et y résidant depuis lors
- autre

Si "autre", précisez

Attention :

1. Conformément au message d'information en début de procédure: si votre cas relève de l'ANEF, vous devez directement déposer votre demande sur la plateforme ANEF.

2. les demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation) sont à envoyer par courrier.

3. Les demandes d'admission au séjour pour raison de santé ("étranger malade"), sont à déposer sur RDV dans la catégorie "raison de santé" sur <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives/Prendre-un-rendez-vous2>

Observations/commentaire à destination de l'administration

Vous pouvez rédiger un bref commentaire expliquant votre situation.

Merci de compléter votre numéro étranger

Numéro étranger si vous en possédez un

Voir guide de la démarche en haut de page.

Numéro à 10 chiffres situé sur la tranche ou en haut de vos documents de séjour.

Attention : si vous êtes déjà titulaire d'un titre de séjour ou d'un Visa long séjour valant titre de séjour (VLS TS) vous devez prendre un rendez-vous dans la catégorie renouvellement sur : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Demarches-administratives/Prendre-un-rendez-vous2>

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport comprenant le cas échéant le visa d'entrée

Page relative à l'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport comprenant le cas échéant le visa et le cachet d'entrée

Visa d'entrée ou page du passeport comprenant le cachet d'entrée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Passeport comprenant le cas échéant le visa d'entrée et votre vignette OFII (Vignette OFII)

Confirmation d'enregistrement en ligne du visa long séjour, ou vignette OFII sur le passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour délivré par un autre état de l'Union Européenne ou Mayotte ou périmé (RECTO)

RECTO

Préfecture du Bas-Rhin : Pré-demande de premier titre de séjour ou demande changement de situation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de séjour délivré par un autre état de l'Union Européenne ou Mayotte ou périmé (VERSO)

VERSO

Justificatifs correspondant à votre situation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois dans le Bas-Rhin (67)

Au choix: facture d'électricité, gaz, internet ou téléphone fixe (pas de mobile).
Résidence dans le département 67.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre situation familiale

Renseignez les champs, y compris pour les membres de votre famille vivant à l'étranger.
Datez et signez le tableau.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre acte de mariage + pièce d'identité du conjoint

Obligatoire en cas de demande de titre conjoint de français/PACS.
Obligatoire en cas de demande "membre de famille".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de nationalité française de votre enfant

Obligatoire en cas de demande de titre parent d'enfant français.
Ex : CNI (carte nationale d'identité), passeport ou certificat de nationalité française de l'enfant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour une demande de titre "parent d'enfant français" : acte de naissance de votre enfant

Obligatoire en cas de demande de titre parent d'enfant français.
Acte de naissance avec filiation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Capture d'écran du bug ANEF

Veuillez joindre la capture d'écran prouvant l'impossibilité du dépôt de votre demande sur l'ANEF.
La totalité de l'écran est demandée.
Sans cette preuve votre demande sera automatiquement classée sans suite.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autorisation de travail pour salarié/travailleur temporaire

Veuillez joindre votre autorisation de travail délivrée par la plateforme interdépartementale.

C'est votre employeur qui doit déposer une demande d'autorisation de travail en ligne, sur cette plateforme :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre tout autre document que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration